

GUERLEDAN A LA NAGE (règlement)

ARTICLE 1 :

Organisation

Le Lions Club de Pontivy organise Guerlédan à la nage le 6 juillet 2019 sur le lac de Guerlédan au profit cette année à l'association : ligue contre la délinquance routière.

Descriptions générales

Guerlédan à la nage est une course de natation en eau libre qui compte 3 distances Kids le matin : 200 mètres pour les 6/8 ans, 350 mètres pour les 9/11ans et 500 mètres pour les 12/15 ans et 3 distances l'après-midi : 1 km, 2km et 5 km. Le nombre de nageur sera limité à 300 nageurs pour les courses KIDS et à 500 nageurs pour les courses adultes. La date limite d'inscription est fixée au lundi 24 juin 2019.

ARTICLE 2 :

Prescriptions générales :

Guerlédan à la nage se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 :

Conditions d'admission des concurrents

La course est ouverte à toute personne, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire **d'une attestation parentale pour les enfants mineurs au moment de l'épreuve et d'un certificat médical permettant la pratique de la natation en compétition.**

Un certificat médical pour les adultes attestant : d'aucune contre-indication à la pratique de la natation longue distance en compétition.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier les raisons.

ARTICLE 4

A) Déroulement de l'épreuve – Programme

Voir le détail du programme dans le dossier course

B) La course

Chaque coureur se verra remettre un bonnet de bain **avec son numéro de nageur**. Il est obligatoire sous peine de disqualification. Chaque épreuve comptera une sortie à l'australienne avec départ sur la plage près de la base de pleine aire.

C) Ravitaillements course

Pour les épreuves de 2 et 5 kms, vous pouvez prévoir vos ravitaillements et les laisser avec votre numéro de dossard dans la zone identifiée

ARTICLE 5 :

Classement Chaque concurrent s'engage à titre individuel dans la catégorie choisie. Le classement de l'épreuve se fera par catégorie.

ARTICLES 6 :

Récompenses

Chaque concurrent classé recevra une médaille. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront recevoir une coupe.

ARTICLE 7 :

Responsabilités

Chaque concurrent participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente d'un concurrent.

L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

L'organisation décline toutes responsabilités sur les vols qu'il pourrait y avoir sur le site et dans les structures mis à disposition.

ARTICLE 8 :

A) Assistance médicale sur la course

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours en cas de besoin d'assistance et sera à la disposition pour vos soins à l'arrivée.

B) Puce de chronométrage

Chaque coureur sera équipé d'une puce de chronométrage fournie par l'organisation afin de connaître la position de chaque coureur pendant la course et d'établir les classements. La perte de cette puce sera facturée 20 euros.

C) L'équipe médicale sera habilitée à mettre hors course tout concurrent qu'elle juge inapte à poursuivre la compétition et/ou ayant reçu un soin médical vital. Elle veillera au rapatriement à un point de contrôle sur la course ou dans un centre hospitalier le plus proche.

ARTICLE 9 :

Assurances

Tout coureur doit être assuré personnellement pour sa couverture médicale et sa responsabilité civile **(une attestation sera demandée au moment de l'inscription).**

ARTICLE 11 :

Annulation

Les demandes d'annulation devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune inscription le jour de la course.

ARTICLE 12 :

Inscription

5 euros pour les enfants et 10 euros pour les adultes.

ARTICLE 13 :**Equipement**

La température de l'eau devrait être comprise entre 20 et 22 degrés. Par conséquent il n'y a pas besoin de combinaison pour les courses Kids et pour le 1 km mais elle est tolérée. Pour les 2 et 5 kms, nous vous recommandons une combinaison. Les palmes et plaquettes sont interdites.

ARTICLE 15 :

Pour des raisons de sécurité ou techniques, l'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire, sur le lieu ou se déroulera l'épreuve.

ARTICLE 16 :**Droit d'image et acceptation du règlement**

Par sa participation à l'une des épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de « Guerlédan à la Nage » en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et ce pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le comité d'organisation
De Guerledan à la nage
(29/01/19)